

Agen, lundi 7 novembre 2011

## DOSSIER DE PRESSE

### Décision modificative n°2

#### Au programme : démographie médicale, agriculture et économie, développement durable

Pour la quatrième fois cette année, les 40 conseillers généraux se réunissent en session plénière à l'Hôtel du Département. Cette séance est consacrée à la Décision modificative n°2 et vise à ajuster les décisions prises lors du vote du Budget en avril dernier, et à adopter des mesures exceptionnelles.

### 1. Des politiques volontaristes dans un contexte toujours incertain

Dans une période encore difficile, le Conseil général refuse de céder au défaitisme et poursuit ses efforts pour développer et moderniser le Lot-et-Garonne. A ce titre, les mesures proposées par l'exécutif, dans le cadre de la DM 2, répondent à deux enjeux majeurs :

- **Soutenir l'économie lot-et-garonnaise :**
  - avec des aides aux entreprises en difficulté ;
  - avec les aides exceptionnelles versées aux éleveurs touchés par la sécheresse.
  
- **Améliorer la qualité de vie des Lot-et-Garonnais, renforcer la solidarité et assurer le service public**
  - avec les mesures développées dans le cadre de la Commission départementale de la démographie médicale (Coddem) pour assurer à tous une offre de soins de proximité et de qualité.

A travers ces différentes actions, le Conseil général démontre une nouvelle fois le poids de son rôle dans l'amélioration du quotidien des Lot-et-Garonnais.

## 2. Zoom sur les principaux dossiers de la DM 2

### Agriculture

- **Sécheresse 2011 : aide exceptionnelle aux éleveurs**

La sécheresse printanière (mars - juin 2011) a été particulièrement néfaste pour les productions fourragères dans une période où la pousse des prairies est normalement très active. Cette sécheresse est d'ailleurs considérée comme la plus importante des cinquante dernières années. En dépit des légères améliorations climatiques en juin et juillet, les stocks fourragers ont affiché des pertes de rendement de l'ordre de 50 % en moyenne. Aussi, dès le printemps, les exploitants agricoles ont dû entamer leur stock. L'élevage départemental, déjà fragilisé par des crises successives, s'est retrouvé une nouvelle fois impacté et le caractère de calamité agricole a été décrété sur tout le département.

**Conscient des difficultés rencontrées par les agriculteurs, le Conseil général a très rapidement manifesté son soutien, en débloquant fin juillet une enveloppe exceptionnelle de 300 000 €** Il a été convenu que cette aide serait destinée aux éleveurs, identifiés comme le public ayant le plus souffert des aléas climatiques. A l'annonce de cette mesure exceptionnelle, il n'était pas possible de définir clairement les modalités d'attribution, car une rencontre avec les représentants syndicaux et professionnels du département était nécessaire pour les établir. Il était toutefois convenu qu'il s'agirait d'une aide directe aux éleveurs victimes de la sécheresse, s'additionnant à l'aide accordée par le Conseil régional d'Aquitaine.

A la suite de cette rencontre avec les représentants, il a été décidé que les bénéficiaires de l'aide départementale doivent répondre aux conditions suivantes :

- avoir rempli un dossier de demande d'indemnisation auprès de la Direction départementale des territoires (DDT), soit un dossier unique simplifiant les démarches administratives ;
- avoir son siège social en Lot-et-Garonne ;
- avoir une surface fourragère égale ou supérieure à 15 hectares (prairies temporaires, naturelles, artificielles ou toute autre surface fourragère hors maïs fourragé) ;
- avoir un cheptel sur l'exploitation constitué d'au minimum 15 Unités gros bétail.

Le plafond de l'aide cumulée, entre le Département et la Région, a également été fixé à 2 000 € par éleveur.

Au total, ce sont 1 112 dossiers qui ont été déposés par les éleveurs auprès de la DDT et **73 %, soit 808 dossiers, sont éligibles au dispositif proposé par le Département et la Région. Il est donc proposé de verser une indemnité à ces éleveurs sinistrés pour un montant commun de 626 180 €, soit une aide moyenne de 800 € aux éleveurs lot-et-garonnais.** Pour gagner en efficacité, une seule aide sera versée aux éleveurs, via le Conseil régional d'Aquitaine.

### Soutien à l'économie et à l'emploi

Au cours de cette Décision modificative n°2, le Conseil général manifeste son soutien à deux entreprises en difficulté. A travers cette mesure, le Département témoigne ainsi de l'importance d'accompagner le secteur privé, touché par la crise conjoncturelle.

- **Avance remboursable à la société Xilofrance**

Créée en 2007 à Damazan, la SAS Xilofrance regroupe les compétences du groupe italien Montanari (industriel fabricant de contreplaqué en Italie et en Hongrie) et l'ancrage territorial des coopératives forestières du Sud-Ouest : Cofogar, Cafsa, CPB, Unisylva et Forestarn. Sa création traduit un partenariat fort entre les producteurs de bois et l'industriel utilisateur, encore peu courant au sein de la filière bois en France. A ce jour, 106 personnes sont salariées de cette entreprise.

La SAS Xilofrance est spécialisée dans la production et la commercialisation de panneaux de contreplaqués à base de bois. Il s'agit de contreplaqués en peuplier et pins, atout de l'entreprise dans la mesure où aucun des concurrents ne propose simultanément le travail du peuplier et du pin maritime.

La production a commencé en septembre 2010 (avec six mois de retard du fait de problèmes techniques sur les chaînes de production) mais n'a pas encore atteint ses objectifs puisque l'usine ne produit que 100 m<sup>3</sup> par jour alors qu'elle devrait en produire le double pour rentabiliser ses investissements. Ce déficit de production s'explique notamment par les difficultés de calage technique des machines. Ce retard de démarrage de la production a entraîné une dégradation de la trésorerie couverte par les associés jusqu'à cet été. Or, depuis, ils n'ont plus les moyens de financer compte tenu des efforts importants déjà consentis et les besoins en trésorerie sont évalués à 2,1 M€.

Face à cette situation, Xilofrance a prévu d'augmenter le capital d'un montant de 7,2 M€, de solliciter les banques (à hauteur de 700 000 €) et les partenaires publiques. **Conscient de l'importance de maintenir cette entreprise en Lot-et-Garonne, le Conseil général a donc décidé d'accorder une avance remboursable de 280 000 €.** Cette aide intervient en complément de l'aide régionale (un prêt public de 420 000 €).

A travers cette mesure, le Conseil général réitère son soutien à Xilofrance, à qui il avait déjà attribué 165 000 € lors de son implantation, au titre du Fonds de développement des zones économiques.

- **Cellule de reclassement des ex-salariés des Parquets Marty**  
**Soutien exceptionnel à la Maison de l'emploi du Villeneuvois et du Fumélois**

En juillet dernier, les Parquets Marty, ancien fleuron de l'économie lot-et-garonnaise, dont le savoir-faire leur a permis d'être leader national sur le marché du parquet, ont été rachetés par le groupe Tarkett Bois. Le plan de reprise de l'entreprise fuméloise faisait alors état de 79 licenciements pour motif économique sur le site de Cuzorn. Il a alors été convenu que la cellule de reclassement mise en place pour les salariés licenciés serait gérée par la Maison de l'emploi du Villeneuvois et du Fumélois (MDE), structure la plus à même d'accompagner ces personnes. L'objectif premier de cette cellule est de faciliter la réinsertion professionnelle de ces personnes par leur reclassement sur un emploi durable.

Bien que trois personnes soient déjà salariées par la MDE, il apparaît clairement qu'un renfort de personnel soit indispensable pour assurer le soutien et l'accompagnement des salariés licenciés. Opérationnelle depuis septembre 2011, cette cellule est constituée de moyens humains et matériels mis à disposition par la MDE, mais aussi le Centre interinstitutionnel de bilan de compétences, l'Alpa Transition et le Pôle emploi. Le coût prévisionnel de cette cellule dédiée exclusivement aux salariés licenciés des Parquets Marty s'élève à 243 000 €, dont 40 000 € à la charge de la MDE.

**Déjà soutenue financièrement par le Conseil général via une subvention de fonctionnement, la MDE a sollicité une aide exceptionnelle pour accompagner au mieux ces personnes et leur assurer ainsi un retour à l'emploi. Compte tenu de l'enjeu majeur que représente la réussite de ce dispositif, le Département a accordé une aide exceptionnelle de 12 000 € à la MDE.** Destinée au fonctionnement de la cellule de reclassement, cette somme est le témoignage de l'engagement pris par le Conseil général dès l'annonce des difficultés. En effet, il avait fait savoir qu'il se mobiliserait pour l'entreprise, mais aussi pour tout le bassin de vie et d'emploi du Fumélois, déjà fortement fragilisé par les différentes crises qu'il a connues ces dernières années.

A noter que d'autres collectivités ont été sollicitées, à savoir l'Etat, la Communauté de communes du Grand Villeneuvois et Fumel Communauté.

## Action sociale

### • Rapport d'information sur les prestations de solidarité nationale

Les principales actions sociales du Conseil général sont issues de compétences nouvelles (APA depuis 2002 et PCH depuis 2005) et de compétences transférées (RMI depuis 2004 devenu RSA en 2009). Il s'agit de dépenses qui auraient dû être compensées par l'Etat mais qui, au final, ne le sont pas intégralement.

#### ▪ Allocation personnalisée à l'autonomie pour nos aînés (APA)

Année	Dépenses nettes	Charge Département	Taux compensation Etat
2009	36 500 153 €	23 104 415 €	36,7 %
2010	38 738 915 €	25 654 915 €	33,7 %
2011	40 808 365 €	27 460 365 €	32,7 %

La charge nette pour le Conseil général sur cette seule prestation s'élève à plus de 27,4 M€ pour l'année 2011

#### ▪ Revenu de solidarité active (RSA)

Année	Dépenses nettes	Charge Département	Taux compensation Etat
2009	30 917 739 €	3 614 937 €	88,3 %
2010	35 868 413 €	5 305 620 €	85,2 %
2011	37 722 730 €	7 167 000 €	81 %

Le constat concernant les dépenses d'insertion est identique : plus de 7,1 M€ sont à la charge du Département cette année.

#### ▪ Prestation de compensation du handicap (PCH)

Année	Dépenses nettes	Charge Département	Taux compensation Etat
2009	6 041 811 €	3 149 724 €	47,8 %
2010	6 659 637 €	3 779 637 €	43,2 %
2011	7 416 000 €	4 601 000 €	38 %

En ce qui concerne la PCH, le différentiel entre compensation et dépenses est une nouvelle fois défavorable au Conseil général. En 2011, ce sont 4,6 M€ non compensés par l'Etat.

**Au total, ces trois postes représentent :**

- en 2009 → 73,45 M€ dont 29,86 M€ non compensés par l'Etat
- en 2010 → 81,26 M€ dont 34,74 M€ non compensés par l'Etat
- en 2011 → 85,94 M€ dont 39,22 M€ non compensés par l'Etat

Il est donc évident que le poids des prestations de solidarité nationale, relevant normalement de l'Etat, impactent de plus en plus, année après année, le budget du Conseil général. Ce dernier a interpellé à plusieurs reprises l'Etat car **il est urgent de trouver des solutions pour réduire le différentiel entre les allocations versées aux bénéficiaires de ces prestations et les compensations normalement assurées par l'Etat. Pourtant, le Gouvernement a choisi de reporter la réforme de la dépendance, attendue par l'ensemble des Conseil généraux, toutes sensibilités politiques confondues.**

Sacrifiée sur l'autel de la crise, cette réforme est plus que jamais nécessaire car les Départements ne disposent plus aujourd'hui des moyens suffisants pour faire face au désengagement continu de l'Etat dans le financement des allocations de solidarité dont l'APA fait partie. Si cette tendance se poursuit, ils ne seront bientôt plus à même de remplir leur mission de solidarité, alors qu'il est essentiel de conserver notre modèle.

- **Bilan d'étapes en matière de démographie médicale**

Afin de lutter contre la désertification médicale et dans un souci d'assurer dans les années à venir la présence d'un médecin près de chaque Lot-et-Garonnais, le Conseil général a adopté un plan d'actions pour favoriser l'attractivité du département et y adapter la pratique de la médecine actuelle.

Après l'enveloppe allouée à la création de maisons de santé pluridisciplinaires (enveloppe globale de 2 M€), le Département a adopté lors de la DM1 2011 un régime d'aide pour les internes en stage en Lot-et-Garonne : **une aide au logement (plafonnée à 400 € par mois) et un forfait pour la mobilité (100 € par mois) pendant la durée de son stage**. Aussi, le nombre d'internes accueilli a augmenté : **9 internes en stage chez les praticiens au 1<sup>er</sup> novembre 2011** (soit une hausse de 80 % par rapport à octobre 2010) **et 45 internes en stage dans les hôpitaux** (soit une hausse de 32 % par rapport à octobre 2010).

Le nombre de médecins maîtres de stage a lui aussi augmenté de 53 %, soit 35 au 30 octobre 2011 contre 16 au 30 octobre 2009.

Parallèlement, la réflexion menée au sein de la Commission départementale de la démographie médicale dite Coddem continue de porter ses fruits et plusieurs projets de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) émergent sur plusieurs aires de santé définies (15 aires de santé au total). Concernant ces projets, étudiés par la Coddem, ils ont été pour la plupart soumis au Comité régional de sélection (CRS), dispositif d'Etat coprésidé par le Préfet de région et la directrice de l'Agence régionale de la santé. Ce comité comprend des représentants de la Région Aquitaine, des Conseil généraux, des maires ou présidents d'Etablissements publics de coopération intercommunale, des professionnels de la santé (Ordre des médecins notamment).

Voici un récapitulatif des projets avec la position du CRS pour chacun d'entre eux :

- **Aire de santé Miramont-Duras** avec trois sites d'implantation de MSP (Duras, Lévigac et Miramont) → avis favorable du CRS et aide attribuée du Cg (250 000 €)
- **Aire des 4 cantons** avec quatre sites d'implantation de MSP (Monflanquin, Cancon, Villeréal et Castillonnès) → avis favorable du CRS mais au 5<sup>e</sup> rang des projets aquitains
- **Aire de Casteljaloux** avec un site d'implantation à Casteljaloux → projet sélectionné au titre de l'année 2011 donc en attente de l'avis du CRS
- **Aire de Villeneuve-sur-Lot avec le Grand Villeneuvois** (et donc l'aire de santé de Sainte-Livrade-Castelmoron et celle de Laroque-Beauville) avec trois sites d'implantation de MSP (Villeneuve, Casseneuil et Laroque) → dossier en attente de l'avis du CRS
- **Aire de Tonneins** avec quatre sites d'implantation de MSP (Tonneins, Clairac, Le Mas et Gontaud) → dossier en attente de l'avis du CRS
- **Aire de Marmande** avec quatre sites potentiels d'implantation de MSP (Cocumont, Meilhan, Sainte-Bazille et Fourques) → dossier non soumis au CRS
- **Aire de santé Astaffort-Layrac-Laplume** avec deux sites d'implantation de MSP (Laplume et Astaffort) → dossier en attente de l'avis du CRS
- **Aire de Nérac** avec un site à Nérac → dossier non soumis au CRS
- **Aire de Port-Sainte-Marie** avec un site d'implantation à Port-Sainte-Marie → dossier non soumis au CRS
- **Aire de Fumel-Tournon** avec un site d'implantation à Tournon (car le projet porte uniquement sur Tournon) → dossier non soumis au CRS
- **Aire de Penne d'Agenais-Saint-Sylvestre** avec deux sites d'implantation de MSP (Penne et Saint-Sylvestre) → dossier non retenu à ce jour par CRS

Pour ce qui est des dossiers approuvés par le CRS, la contribution de l'Etat reste floue car s'il a annoncé en juillet 2010 un plan de développement des maisons de santé pluri-professionnelles en faveur des territoires ruraux (avec le financement de 250 MSP), nul ne sait encore comment ces aides seront attribuées.

En 2012, le Conseil général entend soutenir les territoires en mettant à leur service un animateur de projet. En effet, après validation des projets, plusieurs mois, voire années, peuvent s'écouler avant la mise en œuvre concrète des projets (réalisation des MSP). Or, la mobilisation des professionnels de la santé et des acteurs concernés ne doit pas faiblir. **C'est pourquoi un animateur de projet semble être indispensable car il maintiendra et approfondira la mobilisation et apportera une aide précieuse au montage technique des dossiers pour les collectivités qui ne disposent pas de moyens adaptés. Le Département conforte son soutien en mettant à disposition un tel agent.**

## Développement durable

- **Dématérialisation des rapports des Commissions permanentes et des sessions plénières du Conseil général**

Par souci d'exemplarité, le Conseil général s'est lancé dans l'élaboration d'un Agenda 21 interne, soit un programme d'actions concernant le fonctionnement de l'administration, la gestion du patrimoine et les achats du Conseil général. Cet Agenda 21 interne du Conseil général a été adopté en novembre 2010 et a pour objectifs :

- l'amélioration des délais de traitement des dossiers
- la diminution significative des volumes papiers
- l'optimisation des traitements consommateurs de « temps-homme » pour la réalisation de tâches répétitives
- la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Depuis, le Département s'est lancé dans d'importants chantiers de dématérialisation. A titre d'exemple, la seule dématérialisation du recueil des actes administratifs, document volumineux et autrefois transmis par la Poste à plus de 540 destinataires, a déjà permis d'économiser près de 50 000 € par an en frais postaux et coûts de production.

Ces économies permettent aujourd'hui de financer la mise en œuvre de nouveaux projets, tels que celui de la convocation électronique des élus, qui s'est vu décerné le prix spécial du jury des Trophées de l'innovation territoriale du salon RuralITIC 2010, pour son caractère innovant, combinant à la fois rationalisation des dépenses publiques et développement durable.

**Aujourd'hui, le Conseil général a décidé d'étendre cette dématérialisation aux rapports de Commissions permanentes et sessions plénières.** Le dispositif se définit comme tel :

- un outil de réception des rapports simple et intuitif pour permettre aux élus de télécharger en toute sécurité l'ordre du jour des réunions
- un support matériel offrant un confort de lecture proche de celui du support papier, à savoir une tablette numérique
- un espace Extranet dédié aux Conseillers généraux (consultation rapports et délibérations, guide des aides, agenda, PV des réunions, annuaires...)

**Le coût d'acquisition de 40 tablettes numériques est estimé à 25 000 € environ.** Cet investissement est entièrement financé et couvert par les économies de fonctionnement déjà générées. De plus, la dématérialisation de ces autres rapports, dupliqués à 70 exemplaires pour les Commissions permanentes et 90 exemplaires pour les sessions plénières, permettra :

- une économie de production (papier, encre, maintenance des machines) et de frais postaux de l'ordre de 7 300 € par an (2 tonnes de papier seront économisés en plus des 3 tonnes déjà économisées pour les recueils des actes administratifs)
- une rationalisation importante des temps de production par l'automatisation de l'envoi des rapports dématérialisés (gain estimé : 80 journées de travail par an).

### Contacts presse :

**Jean-François Durante, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / [jfdurant@cg47.fr](mailto:jfdurant@cg47.fr)

**Véronique Délerly, Attachée de presse**

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / [vedelery@cg47.fr](mailto:vedelery@cg47.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Conseil général